



ffgolf[®]
Comité départemental
des Landes



CHAMPIONNAT DES LANDES INDIVIDUEL 2019

5^{ème} TROPHEE GEORGES CAPDEPUY

Dimanche 14 avril 2019 – Golf de MOLIETS

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux et les règles locales permanentes des épreuves fédérales du Vade-mecum sportif 2019 édité par la FFGolf. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Epreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers, répondant aux exigences des règles du statut amateur, en possession du certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition **et licenciés dans un club Landais.**

II – FORME DE JEU :

Le championnat se déroulera sur un seul tour de 18 trous sur le parcours de Moliets et ce, suivant les séries :

1^{ère} série messieurs, 1^{ère} série dames : Stroke play brut

2^{ème} série messieurs : Stableford brut

1^{ère} série séniors messieurs : Stableford brut

1^{ère} série séniors dames : Stableford brut

1^{ère} série messieurs : jusqu'à 11.4 :

départs marques blanches

2^{ème} série messieurs : de 11.5 à 26.4 :

départs marques jaunes

1^{ère} série dames : jusqu'à 24.4 :

départs marques bleues

1^{ère} série séniors messieurs : jusqu'à 26.4 :

départs marques jaunes.

1^{ère} série séniors dames : jusqu'à 26.4 :

départ marques rouges.

Le comité se réserve le droit de modifier ces séries en fonction du champ des joueurs.

Le champ total des inscrits sera limité à 120 joueurs, dont 30 Dames.

Si le champ des Dames est incomplet, le Comité de l'épreuve pourra compléter en ajoutant des Messieurs qui seront retenus par ordre d'arrivée.



ffgolf[®]
Comité départemental
des Landes



Les inscriptions se feront dans l'ordre des réceptions. La liste définitive des joueurs deviendra effective **le jeudi 11 avril, date limite des inscriptions.**

L'index pris en compte sera celui figurant dans Fléole à la date du jeudi 11 avril 2019.

B – Départage :

En cas d'ex aequo pour la 1^{ère} place en 1^{ère} série messieurs et dames, le départage se fera en play off mort subite. Dans le cas où ce play off ne pourrait se dérouler normalement le départage sera fait sur les 9,6,3 et dernier trou.

C- Départs :

Les départs se feront du trou n°1 dans l'ordre inverse des séries et dans l'ordre croissant des index. En cas de circonstances exceptionnelles (intempéries), le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve.

III – ENGAGEMENTS :

1 - Inscriptions :

Elles seront envoyées individuellement à l'aide des fiches d'inscription que les joueurs trouveront dans leur club ou qu'ils pourront télécharger sur le site du Comité (www.cdgolflandes.org). Elles devront être accompagnées d'un chèque couvrant les droits d'engagement établi à l'ordre du Comité des Landes de golf et adressé à :

Jean-Claude BENITEZ – 436, rue de Bernat Chinoy – 40660 Moliets et Maâ.

2 - Droits d'inscription : 35 euros pour les adultes (20 euros adultes membres de Moliets)
20 euros pour les jeunes de moins de 17 ans (10 euros jeunes –de 17 ans membres de Moliets)

IV – HEURES DE DEPART :

Elles seront envoyées :

Dans les clubs à partir du samedi 13 avril.

Sur le site de la FFG

Sur le site du Comité Départemental (www.cdgolflandes.org)

V- REGLEMENT GENERAL :

1 – Forfait – Abandon :



ffgolf[®]
Comité départemental
des Landes



Tout forfait devra être indiqué au Comité de l'épreuve au plus tard 3 jours avant le début de l'épreuve.

Dans tous les cas, les droits d'engagement de toute personne déclarant forfait après la date limite d'inscription (11 avril) resteront acquis au Comité des Landes.

Un abandon au cours du tour conventionnel ne sera considéré comme justifié qu'en cas d'accident ou de maladie dûment constaté.

2- Retard au départ :

Application systématique de la Règle de Golf 5.3a

3- Recording et enregistrement des scores :

Tous les joueurs de chaque groupe devront impérativement se présenter ensemble au recording, et ce, dès la fin du dernier trou. Les joueurs non présents avec les autres joueurs seront considérés comme n'ayant pas rendu leur carte.

4- **Voitures** : leur utilisation n'est pas autorisée (§ I-4/ Vade-mecum 2019 p 40).

VI – COMITE DE L'EPREUVE :

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier la forme et le règlement de la compétition, d'annuler l'épreuve ou de la déplacer dans le temps.

Composition :

Monsieur David ASTRUC	Directeur du golf
Madame Catherine LEON	Présidente du CD40 - Arbitre
Monsieur Jean Claude BENITEZ	Arbitre

VII – PROCLAMATION DES RESULTATS ET REMISE DES PRIX :

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le Dimanche 14 avril 2019, 30 minutes après l'arrivée du dernier groupe de joueurs au club house et sera suivie d'un cocktail.

Le Trophée « Georges CAPDEPUY » sera décerné au meilleur score réalisé en Brut 1^{ère} Messieurs et 1^{ère} Dames confondus.

Dans chaque série, les 3 premiers en brut seront récompensés.